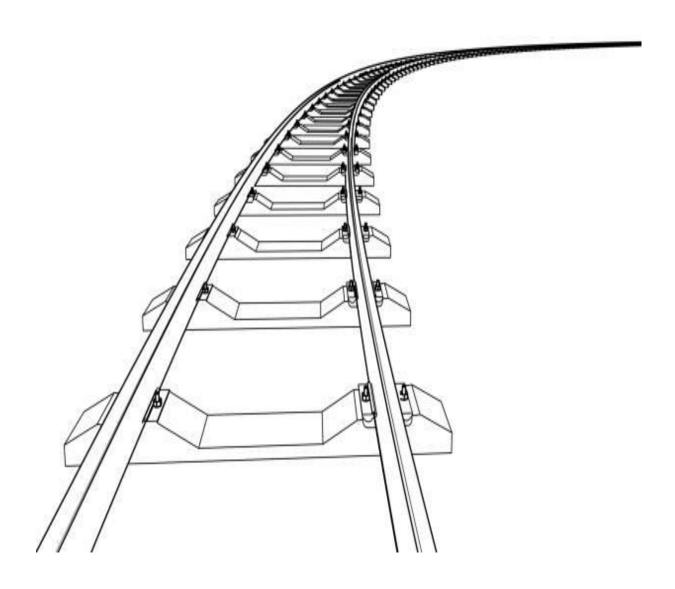


La voix de la CFDT Cfdt: CHEMINOTS RETRAITES



BULLETIN MENSUEL EDITE PAR LE BUREAU DE LA SNR CFDT CHEMINOTS

Février 2025-02



Fédération Générale des Transports et de l'Équipement Union Fédérale des Retraités et Préretraités

3, du pont des Halles 94150 Rungis TEL: 06 26 73 19 75 Email: retraitescfdtcheminots@cfdtcheminots.org

SOMMAIRE

PAGE: 2 L'édito

PAGE: 3
Infos CPRPF

PAGE: 4
Concurrence

PAGE: 7
Conseil SNR

PAGE: 9
Transports

PAGE: 10 ART

PAGE: 12
Contacts
utiles

Les retraités : des nantis ???

A la recherche de plusieurs milliards, pour combler le déficit creuser par nos politiques, ces derniers imaginent tous les scenarios afin de faire entrer de l'argent dans les caisses de l'état.

Les budgets de certains ministères ont été revu à la baisse (malheureusement pas les bons) pour l'exemple mais cela est loin de suffire. Mais nos chers dirigeants ne sont pas avares d'idées. Quelques exemples

Les grandes entreprises vont aussi devoir mettre la main à la poche à un moment donné ainsi que les auto-entrepreneurs qui devront payer de la TVA. Faire travailler les gens 7 heures/an gratuitement est aussi dans l'air du temps.

Les retraités ne sont pas oubliés. L'idée d'abolir les 10% de déduction forfaitaire sur les pensions de retraites qui est destiné à alléger la charge fiscale des contribuables titulaires de pensions, retraites ou rentes, a été évoquée. Au 3 mars, Par décision, en 2025, les seuils des taux de prélèvements sociaux ont été revalorisés à 4,8 % pour ceux assujettis au régime des pensions Agirc-Arrco, Environ 13.5 millions de retraités sont affiliés à ce régime de retraite complémentaire dont certains cheminots notamment les ex-apprentis ou ayant travaillé dans le privé

Encore une fois, les retraités sont montrés du doigt comme des nantis. Pour certains membres du gouvernement, un retraité qui perçoit au moins 2000 € de pension de retraite est riche. Ces politiciens, qui vivent de l'argent public, sont hors-sols et ne connaissent rien du quotidien des français en général et des retraités en particulier.

Par contre, à aucun moment, ces énarques n'ont proposé que tous les élus (ministres, députés, sénateurs, etc...) laissent une partie de leur indemnité en solidarité pour le déficit du budget de l'état.

La charité est bien ordonnée surtout quand elle commence par se servir !!!

Les retraités ne sont jamais la variable d'ajustement du budget de l'état !!!

Ateliers Vitalité, découvrez les clés d'une bonne santé!

La CPR vous propose, depuis 4 ans désormais, de participer aux Ateliers Vitalité pour prendre soin de vous au quotidien et au plus proche de chez vous.

Destiné aux cheminot(e)s retraité(e)s (relevant du régime spécial) et à leur conjoint(e) (quel que soit leur régime de retraite), ces ateliers sont gratuits, durent chacun 2 heures 30 et rassemblent une douzaine de participants autour de 6 thématiques, permettant ainsi de bien appréhender la retraite, de préserver sa santé le plus longtemps possible et d'acquérir les bons réflexes du quotidien. Pour profiter pleinement des Ateliers Vitalité, chaque participant s'engage à participer au cycle complet composé de 6 séances.

Ludiques et conviviaux, ces ateliers s'appuient sur le partage d'expérience des participants, des mises en situation ou encore la recherche de solutions simples et concrètes.

Animés par des professionnels de santé, ils sont organisés en présentiel, dans différentes villes de France.

Nous vous donnons rendez-vous à :

- Aulnay-sous-Bois : les mardis
 4, 11, 18 et 25 mars, les 1er
 et 8 avril 2025 de 14h à
 16h30
 - <u>Découvrez le programme des</u> <u>ateliers et inscrivez-vous sans</u> <u>plus attendre</u>
- Poitiers: les vendredis 14, 21
 et 28 mars, les 4, 11 et 18
 avril 2025 de 9h30 à 12h
 Découvrez le programme des
 ateliers et inscrivez-vous sans
 plus attendre
- Caen: les mardis 18 et 25
 mars, les 1^{er}, 22 et 29 avril,
 le 6 mai 2025 de 13h30 à 16h
 Découvrez le programme des
 ateliers et inscrivez-vous sans
 plus attendre

À noter :

En mai et juin, des Ateliers Vitalité seront organisés dans d'autres villes de France. Leur programmation sera prochainement mise en ligne dans notre agenda.

Vous êtes intéressé(e) et disponible aux dates proposées ? N'attendez pas pour vous inscrire, le nombre de place est limité! Pour cela, cliquez sur le lien ci-dessus de la ville qui vous intéresse.

Une question? Contactez-nous par e-mail à <u>vitalite@cprpf.fr</u> ou par téléphone au 06 66 02 26 99

Mutuelle d'entreprise pour les actifs de la SNCF

Vous avez été un certain nombre à contacter la CPR concernant la mutuelle d'entreprise obligatoire, Malakoff Humanis, mise en place par la SNCF pour les statutaires et contractuels SNCF à compter du 1er mai 2025.

Comme indiqué dans l'e-mail qui vous a été adressé par l'expéditeur « Communication Groupe SNCF », vous allez également être contacté, par e-mail, par Malakoff Humanis d'ici la fin du mois de février. Cette communication comprendra toutes les informations nécessaires à votre adhésion.

Important!

La CPR n'intervient en aucune façon dans les modalités de votre adhésion à la mutuelle et ne peut vous renseigner.

La CFDT Cheminots Retraités vous informera dès que les adhésions à la mutuelle seront possibles.

DOSSIER! LES CONCURRENCES

PAR YR

LES CONCURRENCES ET LE FERROVIAIRE

Le titre peut surprendre mais pourtant : il n'y a pas que la concurrences sur les voies ferrées, bien au contraire, en voici les preuves.

A tout seigneur tout honneur enfin, ce qu'il en reste: LE FRET FERROVIAIRE. Déjà mis à mal par la commission européenne et ses paquets (pas cadeaux) ferroviaires, ce fut dès l'année 2006 la guerre des tranchées entre les E.F. du fret auxquelles assistaient impuissants les gestionnaires de l'infrastructure (CNO, où siégeait à une époque un représentant d'ECR... et PC, les postes de commandement, un par région SNCF, donc 22 devenues 20 COGC, Centre Opérationnel de Gestion des Circulations suite à la suppression de ceux d'Amiens et de Reims

qui essayaient de défendre le service public par les choix des acteurs de la circulation. Bref, comment essayer de sauver ce qui pouvait l'être, il s'agit ici des vrais acteurs , régulateurs, permanents acheminement et pas de leurs hiérarchies CQFD!!!

Et ce n'est pas le pouvoir et encore moins l'Europe qui sauveront le FRET FERROVIAIRE avec la casse voulue ET assumée pour disloquer le peu d'acheminement encore rentable, offert sur un plateau à la concurrence avec évidemment des suppressions d'emploi

Et pourquoi se priver, quand on sait que c'est le camionnage qui est privilégié, parfait moyen ECOLOGIQUE de transport pour des salariés sous payés, (mais bien mieux que chez eux) majoritairement en provenance des Pays de l'Est avant des péages autoroutiers aux prix ridicules

quand ils n'encombrent pas les nationales ,gratuites, comparativement à ce qu'il faut lâcher à RFF pour tirer un train sur le réseau national.

Il en est de même soit dit en passant pour le transport aérien et oui le LOW COST ce n'est pas que RYAN AIR et consorts.

Bref, un choix aussi astucieux que celui de nos voisins allemands de démanteler les centrales nucléaires pour finalement reprendre la filières charbon/gaz. On se croirait en FRANCE pour acheter le vote écologiste...

Autre sujet moins désespérant, enfin un peu, le transport voyageur.

Certes cette concurrence n'est pas que ferroviaire.

Les trajets en bus sont bien moins chers mais aussi moins confortables et surtout bien plus longs. Compréhensible pour ceux qui ont de petits moyens financiers, étudiants notamment.

De même les trajets en avion en LOW COST sont souvent plus intéressants à l'achat, sauf quand il faut ajouter les prestations payantes (bagages, choix éventuel de la place..., sachant qu'un aéroport n'est pas en centre-ville et donc des frais supplémentaires de déplacement auxquels il faut ajouter le temps passer pour l'enregistrement à l'embarquement, récupération des bagages (quand ils ont été mis dans la bonne soute...)

Et le train de voyageurs dans tout ça ?

Si beaucoup ont essayés, peu sont parvenus pour le moment à offrir un moyen de transport pérenne en tout cas, sur les liaisons Intercités (TET) et grande vitesse.

Ainsi, RAILCOOP, entreprise désireuse de faire du « VOYAGEUR » et du FRET en « régions » a réussi à lever 8,5 millions d'euros, somme insuffisante car, il en fallait 50 dans un 1^{er} temps Et la 2eme levée de fonds souhaitée en 2024 fut un échec

C'est donc la liquidation judiciaire au grand désespoir des 14000 sociétaires et des 36 collectivités qui ne reverront pas leur investissement

Si la DB allemande s'en sort différemment avec les trajets assurés en ICE, origine terminus P/EST et un partenariat pour les dessertes transfrontalières du Grand Est (notamment le retour de certaines dessertes dont Mulhouse / Mullheim assuré par la SNCF.)

En attendant ARRIVA, filiale de la DB et peut être en 2026, une liaison PARIS/PAYS BAS.?

La situation est tout autre pour la RENFE espagnole et TRENITALIA.

La RENFE, c'est des trains AVE construits par Siemens pour assurer des liaisons Barcelone /Lyon, Madrid /Marseille et en projet, une desserte éventuelle de PARIS TRENITALIA (ex THELLO) ou plutôt sa filiale FRECCIAROSSA s'est installé sur le RFN depuis décembre 2021 et s'il est vrai que la clientèle est dans l'ensemble satisfaite

(PARIS/MILAN en 7 heures), confort, prix, services, cette vitrine c'est aujourd'hui un gouffre financier, assumé d'ailleurs, en attendant une véritable montée en charge sur le RFN. Bref, à suivre...

D'autres sont sur les rangs :

Des projets sérieux sont en route comme <u>Proxima</u>, qui a réussi à lever 1 milliard d'euros, ou encore Le Train dont on parle maintenant depuis plusieurs années.qui souhaite lancer une liaison régionale à grande vitesse entre Bordeaux et Rennes via Nantes, La Rochelle et Tours a levé pas mal d'obstacles mais le chemin est encore long. Démarrage peut être en 2028.

TER ET TET

Si pour les TET, la SNCF semble être en position de force, récemment les liaisons Nantes Bordeaux et Lyon à Bordeaux. 1ers ouverts concurrence furent remportées par la SNCF face, il est vrai à une opposition modeste, la RENFE et « LE TRAIN », tout autre en sera t'il sur le TER mais trains du Francilien aussi les notamment.

C'est TRANSDEV, filiale commune de la caisse des dépôts et consignations allié au groupe RETHMAN, groupe allemand spécialisé dans le recyclage des déchets (la RATP s'est désengagée) qui mène la danse, avec d'autres moyens et un savoir-faire éprouvé à étranger

C'est TRANSVED qui a remporté l'appel d'offre pour l'exploitation des TER sur la ligne Marseille/Nice à partir de juillet 2025 pour une durée de dix ans et qui est en lice pour le marché des Hauts De France notamment la desserte de l'étoile d'Amiens.

Pour Francilien, c'est STRETTO, filiale de KEOLIS, elle-même filiale de la SNCF qui devrait donc exploiter les lignes T4, T1 et la ligne Esbly/Crecy ET le CDG EXPRESS (là, en partenariat avec la RATP) DONC, comme ci-dessus sans agents SNCF......ET CE N'EST PAS FINI !!!

Prochaine étape, la ligne N du Transilien au départ de Paris Montparnasse avec 3 branches: Mantes la Jolie/Dreux et Rambouillet.

Et bien sûr, là aussi des procédures de changement (volontaire, tu parles!!!) D'entreprise parfois de reclassement et, si l'agent refuse c'est la porte!

Un petit motif de satisfaction quand même

Aujourd'hui, la CPRPF est la caisse de référence de toutes les entreprises du ferroviaire ce qui garanti sa pérennité et ce tout particulièrement grâce au combat de la CFDT qui a su convaincre les ministères concernés mais aussi les autres O.S bien silencieuses sur ce sujet...Ne pas l'oublier.



Compte rendu du conseil SNR cheminots du 26/02/2025

Ordre du jour :

1. Sujets d'ordre général :

L'Europe reste unie malgré les disciples de POUTINE :

Que ce soit ORBAN le hongrois, la Slovaquie de Roberto FICO ou encore, les populistes de l'AFD allemande devenue 2eme force politique du pays, le chemin reste difficile pour parler d'une seule et même voix face aux prétentions de POUTINE ou aux menaces commerciales de TRUMP

Mais, il est possible que l'arrivée de la CDU, de droite certes, au pouvoir en Allemagne avec un dirigeant très pro européen, Friedrich MERZ à la place du fade Olaf SCHOLZ pourrait changer la donne. Et maintenant, c'est la Grande Bretagne qui se tourne à nouveau vers notre continent.

En France, voici un 1^{er} premier ministre embourbé dans une sinistre histoire de pédophilie, et qui ne sait plus comment remplir ne serait-ce qu'un peu des caisses bien vides car jusqu'à présent la majorité de ses projets en sont restés au stade... de projets.

Concernant les retraites, une énième version du texte a été remise aux O.S. et aux organisations patronales avec le rapport de la cour des comptes qui minimise un déficit moins pessimiste (15 milliards quand même dans 10 ans) que celui des tenants de la retraite par capitalisation et autres disciples du libéralisme à tout crin.

A noter que F. Bayrou veut que le déficit soit comblé pour 2030...

Pour la CFDT, qui refuse toujours le départ à 64 ans, il faudra aussi tenir compte : Des carrières longues, les carrières hachées des femmes, les accidents de travail, les handicapés

1. Actualité syndicale :

De nouveau, nous avons eu connaissance du témoignage d'adhérents à qui l'on a refusé de délivrer une RESA au guichet ou encore des contremarques de passage (CAB) pour les ayants droits ou, cerise sur le gâteau, délivrer 1seul ticket et démerdez vous pour le trajet retour. Et cela se faisant à la tête du client car le lendemain le même demandeur a eu gain de cause avec un autre guichetier.

Pour rappel, une DCI avait été lancée sur ce sujet et la responsable du service commercial de l'époque nous avait juré la main sur le cœur que ces pratiques avaient cessées...

TU PARLES...Car si les écrits restent et encore pas toujours, les paroles ont une fâcheuse propension à s'envoler.

Nous allons voir avec les salariés pour remettre ce sujet à l'ordre du jour.

En attendant, le texte de l'audience de la CFDT de juin 2021 et celui de la DCI de la CGT de sept 2023 figureront en annexe au présent CR. Et, nous vous conseillons d'en faire une copie pour la présenter si nécessaire comme texte opposable. Mieux, encore pourquoi ne pas contacter notre service juridique pour savoir si REFUS DE VENTE il pourrait y avoir...

3. Facilités de circulation.

Aujourd'hui, cette belle entreprise supposée encore unifiée, oblige les détenteurs à remplir une F.C pour chaque trajet nécessitant l'utilisation de plusieurs trains.

lci aussi, il faudra trouver une solution pour que les salariés portent notre revendication car, pour nous retraités, nous n'existons plus vraiment au sein de l'entreprise.

ET déjà dans certaines régions, les RESAS deviennent obligatoires ou fortement conseillées. (NOMAD...)

Une avancée cependant, pour les retraités qui reprennent un emploi,ils pourront de nouveau bénéficier de ces fameuses facilités en en faisant la demande auprès d'OPTIM SERVICES.

Mais méfiance et prudence car le document nous concernant, le GRH0246, est en cours de réécriture et...QUI POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AVANT SA PARUTION ???

Une demande doit aussi être adressé pour obtenir l'honorariat du grade (maintien des FC annuelles) lors de la demande de retraite et via la hiérarchie du service, ou encore pour obtenir les médailles d'honneur et la carte FIP.

En résumé voilà, entre autres, nos revendications pour 2025 :

- Pérennisation, promise depuis un an des PSNP (prestations spécifiques non pérennes) après une remise à niveau de celles-ci.
- Retour de la délivrance des F.C aux guichets (tant qu'il y en a encore) y compris des contremarques etc
- -Suite au decoupage d'un trajet entre plusieurs opérateurs du ferroviaire necessitant une F.C pour chaque parcours, augmentation du nombre de F.C pour tous , retraités et ayant droits.
- Présentation du projet de réécriture du RG246 concernant les retraités et eux seuls, avec ceux ci et pas seulement entre l'entreprise et nos collègues salariés

A bon entendeur!

A noter que le guide du futur retraité conçu et écrit par PASCAL a été transmis aux UPR ETYC pour l'info des retraitables

Enfin, les membres du bureau de la SNR CFDT souhaitent une bonne continuation à notre camarade Serge LECLERC dont l'état de santé ne lui permet plus

de se déplacer pour assister à nos réunions.

Nb : Merci à Patrick pour nous avoir fourni très rapidement le texte de la DCI sur les FC..

TRANSPORT:

Les usagers de trains Intercités et TGV INOUI peuvent officiellement utiliser France Identité lors de contrôles

Le dispositif avait été introduit il y un an mais certains usagers avaient écopé d'amendes, la règle n'étant pas adoptée. Il est donc désormais possible de présenter son billet de transport et de prouver son identité "en un seul geste".

Tous les voyageurs de TGV INOUI et trains Intercités peuvent, à partir de jeudi 13 février, justifier de leur identité avec France Identité. gouvernementale l'application permet de charger les nouvelles d'identité (format cartes bancaire) de manière dématérialisée. Les voyageurs n'ont donc plus besoin d'avoir leur pièce d'identité sur eux, en version papier, lors de contrôles à bord de ces trains, annonce le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

Ce dispositif avait été introduit il y a un an mais la règle n'étant pas officiellement adoptée, certains usagers écopaient jusque-là d'amendes lorsqu'ils utilisaient France Identité et qu'ils ne pouvaient pas présenter la version originale.

Un QR code pour ne pas dévoiler ses informations personnelles

"Ce nouvel usage [...] répond à une forte demande de simplification et de sécurité de la part des usagers.

Ils peuvent désormais présenter leur identité et leur titre de transport en un seul geste" précise le communiqué du ministère de l'Intérieur.

L'application France Identité permet de disposer d'un QR code sécurisé "contenant les informations nécessaires à la vérification de leur billet (nom, prénom et date de naissance), et uniquement celles-ci, sans dévoiler d'autres données personnelles", est-il écrit.

Le ministère de l'Intérieur indique que plus d'1,5 million de Français, âgés de plus de 18 ans, utilisent France Identité. Cette application est gratuite et fonctionne hors connexion, rappelle aussi le communiqué.



L'ART confirme l'impact positif de l'ouverture à la concurrence

L'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire de α conduit à voyageurs amélioration de l'offre ferroviaire librement les services pour organisés en 2022, selon un récent rapport de l'Autorité de régulation des transports (ART). Les bénéfices se traduisent par une augmentation du nombre de trains en circulation. une baisse du prix des billets et une augmentation du nombre passagers.

Comme le prévoit le quatrième paquet ferroviaire européen, l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires conventionnés est possible en France depuis fin 2019. Elle deviendra obligatoire pour tous les services attribués à partir du 25 décembre 2023. D'ici la mi-2023, six régions -Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Hauts-de-France, Pays de la Loire, Normandie, Grand-Est et Île-de-France - ont déjà lancé ou annoncé intention d'ouvrir leur progressivement leurs services ferroviaires à la concurrence.

En revanche, d'autres régions comme la Bourgogne-Franche-Comté et la Nouvelle-Aquitaine sont encore incertaines quant au calendrier et aux modalités d'ouverture à la concurrence, tandis que d'autres, comme la Bretagne, l'Occitanie et le Centre-Val de Loire, ont renouvelé de manière anticipée leurs conventions avec SNCF Voyageurs et n'ouvriront pas leurs services à la concurrence avant 5 à 10 ans, comme l'explique le rapport.

En effet, l'activité voyageurs en France reste largement dominée par les différentes marques et filiales de SNCF Voyageurs dans le domaine de la grande vitesse.

Plus d'offre, plus de passagers

Deux nouveaux services librement organisés ont fait leur entrée sur la scène française en 2022, et ont été mis en avant dans le rapport. Le service TGV de Trenitalia France sur les liaisons Paris-Lyon et Paris-Lyon-Milan a été lancé en décembre 2021. Il a été suivi par le service » Ouigo Train Classique » complétant l'offre low-cost de SNCF Voyageurs, via une filiale Oslo, sur les liaisons Paris-Nantes et Paris-Lyon, lancé en avril 2022. Bien qu'ils représentent chacun moins de 1 pourcent du nombre de passagers sur les services commerciaux en 2022, le rapport indique que leur présence a eu un effet évident sur le niveau de l'offre. En effet, le nombre de services quotidiens exploités sur la ligne Paris-Lyon a augmenté de près de 10 pourcent depuis la fin de l'année 2021.

Elle a également eu un effet sur le nombre de passagers sur les lignes exploitées. Par exemple, l'offre de Trenitalia a eu un fort effet d'induction de la demande entre Paris et Milan. L'arrivée de Trenitalia et l'augmentation des services Ouigo, à grande vitesse et à vitesse conventionnelle, entre Paris et Lyon ont également conduit à une réduction de la recette par passager-km de plus de 10 pour-cent.

Autre exemple cité dans le rapport, le lot Sud-PACA, « Azur » attribué à SNCF Voyageurs

(« Les Arcs/Draguignan - Vintimille », « Nice - Tende » et « Cannes -Grasse »): à partir de fin 2024, le service passera de 69 à 120 allersretours quotidiens sur l'ensemble des dessertes, avec une fréquence de 15 minutes en heure de pointe (dans le cadre de la mise en place d'un service express métropolitain), avec une augmentation de 75 pour-cent du nombre de trains, liée à l'optimisation de l'utilisation du matériel roulant, sans surcoût pour l'autorité organisatrice de transport. Après avoir été fortement affecté par la crise sanitaire, le taux d'occupation des trains de voyageurs retrouve son niveau de 2019, avec un record de 74 pour-cent pour les trains à grande vitesse (TGV). En 2022, le transport ferroviaire de voyageurs a retrouvé sa dynamique d'avant crise, avec une fréquentation en hausse de 2 pour-cent par rapport à 2019, pour atteindre le record de 100 milliards de voyageurs-kilomètres transportés. Les services TER et Intercités ont connu la plus forte augmentation depuis 2019, soit 12 pour-cent. La reprise d'un certain nombre de trains de nuit s'est accompagnée d'une augmentation de 77 pour-cent du nombre de passagers par rapport à 2019. En revanche, la fréquentation des services Transilien et RER en Île-de-France reste en dessous des niveaux d'avant-coronavirus.

Baisse des coûts

La mise en service en 2022 de deux nouveaux services librement organisés, proposés par Trenitalia France et SNCF Voyageurs (train classique Ouigo), a conduit à une réduction de plus de 10 pour-cent de la recette par passager-KM entre Paris et Lyon. De même, le rapport fait référence au projet Sud-PACA, « Intermétropoles », attribué à Transdev, qui relie Marseille, Toulon et Nice. Il devrait permettre de doubler les services ferroviaires à partir de 2025, en passant de 7 à 14 allers-retours quotidiens, pour un coût identique pour l'autorité organisatrice des transports.

Les premiers appels d'offres pour les services ferroviaires régionaux (TER), obligatoires à partir du 25 décembre 2023, ont abouti à une offre améliorée ou significativement augmentée à un coût en baisse de 20 à 25 pour-cent, alors même que la France se distingue en Europe par un niveau élevé de financement public des services ferroviaires (plus de 20 euros par train.km en France en 2021, contre près de 11 euros en Allemagne et en Italie). Les lots Pays de la Loire, » tramtrain » et » Sud-Loire » attribués à SNCF Voyageurs font que l'offre prévoit une forte augmentation de 26 pour-cent à partir de fin 2026 de l'offre de transport et, comme dans les Hauts-de-France, une réduction d'un quart du coût du service, qui continuera d'être exploité l'opérateur historique.

Les gouvernements néerlandais et belge souhaitent exactement le contraire, à savoir attribution directe une l'opérateur historique. La Commission européenne entame une action en justice contre les Pays-Bas pour ne pas avoir appliqué correctement la réglementation de l'UE en matière de transports publics. La Commission est préoccupée par le projet des Pays-Bas d'attribuer directement le contrat de concession du réseau ferroviaire principal à l'opérateur actuel, les Chemins de fer néerlandais

Le gouvernement néerlandais a l'intention d'attribuer le contrat à NS avant la fin de cette année, même si la disposition autorisant de telles attributions directes ne sera plus applicable à partir de décembre 2023, sauf dans des circonstances limitées. La Commission soupçonne le gouvernement néerlandais d'essayer de contourner la nouvelle réglementation en attribuant le contrat avant la date limite, ce qu'elle juge injustifié. La Commission a envoyé une mise en demeure au gouvernement néerlandais, lui donnant deux mois pour répondre et traiter les questions soulevées. Si les Pays-Bas ne s'exécutent pas, l'affaire pourrait être portée devant la Cour européenne.

CONTACTS UTILES

Caisse de Prévoyance et de Retraite N° unique de contact : 04 95 04 01 11www.cprpsncf.fr

Site officiel de la SNCF

www.sncf.com

Action Sociale N° vert : 0 800 206 630

Internet: action.sociale@sncf.fr

Agence Famille « Facilités de Circulation »

N° vert : 0 809 400 110

29 rue RIOLAN

CS 10411 80041 AMIENS

Pour gérer vos facilités de circulation :

https://facilites-circulation.sncf.fr/login https://services-aux-retraites.sncf.com

Adresse Mail de la CFDT Retraites Cheminots retraitescfdtcheminots@cfdtcheminots.org

La Page Facebook de la CFDT Retraités cheminots

https://www.facebook.com/profile.php?id=100075912112121&locale=fr_FR